

**PROCES-VERBAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 juin 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

**PRESENTS** : MM : KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, FOURCADE Jacques, MENESTREL Stéphane, PIERDON Michel, SAUVAGEOT Flavien, SAUVAGEOT Yves, DEFRAIN Josiane.

**ABSENTS** : DETROYE Jean-Claude (bon pour pouvoir à M. KAARSBERG Georges)  
Mme BOUVIER Hélène a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 06/05/2014

**Date d'affichage** : 27/06/2014

La séance est levée à 22h15

**Objet : Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier les dépenses de fonctionnement comme suit :

Art 6811-042 : dotation aux amort. des immob. : + 1.00€

Art 61521 : Entretien et réparation terrains : - 1.00€

Voté à l'unanimité

**Objet : SMDEV : adhésion**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public avec la SMDEV arrive à son terme et propose son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après délibération, précise qu'un contrat est en cours et demande son renouvellement, en maintenant la compétence optionnelle « Eclairage Public investissement et maintenance », pour les années 2015 à 2018

Voté à l'unanimité

**Objet : C.C.M.L. : modification des statuts**

Vu la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés » de la CCML (communauté de communes des Marches de Lorraine) ;

Vu la délibération du 5 juin 2014, n° 14045 de la CCML.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la modification des statuts de la CCML, notamment l'art. 5 « composition du conseil communautaire » et la suppression de l'art 10, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Voté à l'unanimité

**Objet : CIMETIERE : Devis réfection du mur**

Le Conseil municipal, après délibération décide de retenir l'entreprise « SARL CORNITTE FILS » de Senaide, concernant la création d'un caniveau et la réfection du mur du cimetière, pour un montant de 11 318€ HT (onze mille trois cent dix huit euros).

Voté à l'unanimité

**Objet : demande de subvention**

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. Le Maire a faire une demande de subvention auprès du Conseil Général, afin d'obtenir une aide concernant les travaux au cimetière et l'autorise à signer tout document à cet effet.

Voté à l'unanimité

**Objet : ELECTION Sénatoriale (délégué, suppléants)**

M. KAARSBERG Georges, Maire, a ouvert la séance. Mme BOUVIER Hélène a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal. Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil cité ci-dessus et a constaté que la condition de quorum était remplie. Le bureau électoral, présidé par Le Maire, comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés présents : M. PIERDON Michel et Mme DEFRAIN Josiane et les deux plus jeunes : M. SAUVAGEOT Flavien et M. KAARSBERG Thierry. Le Conseil Municipal devait élire un délégué et trois suppléants.

**Election du délégué :**

Nombre de votant : onze  
Nombre de suffrage exprimés : onze  
Majorité absolue : six

M. KAARSBERG Georges a été proclamé élu, au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, avec onze suffrages obtenus, et a déclaré accepter le mandat.

**Election des délégués :**

Nombre de votant : onze  
Nombre de suffrage exprimés : onze  
Majorité absolue : six

Ont été proclamés élus, au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, avec onze suffrages obtenus chacun et par ordre d'ancienneté :

1<sup>er</sup> suppléant : M. SAUVAGEOT Yves  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. FOURCADE Jacques  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. BIZOT Jean-Yves

Ils ont déclarés accepter le mandat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
M. KAARSBERG Georges